

REUNION DU 6 JUILLET 2006

L'an deux mil six, le six juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 29 Juin 2006.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, CLER, LEBEAU, Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

Absents Excusés : Messieurs BRASSEUR et HEULAND

Avait donné pouvoir à Monsieur BOUFFINIER : Monsieur BRASSEUR

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 14 Juin 2006 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

EMPRUNT

Afin de financer une partie des investissements prévus au budget 2006, Monsieur le Maire propose de faire un emprunt de 80 000 € et présente les propositions du Crédit Agricole, de Dexia et de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole au taux fixe de 4.17 % pour une durée de 12 ans et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer la réalisation de cet emprunt.

FRAIS DE GESTION POUR EMPRUNT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour payer les frais de gestion.

La somme de 60 € sera prélevée de l'article 61522 (entretien bâtiment) pour être imputée à l'article 668 (autres charges financières).

ADHESION AUX VILLAGES DU DROUAIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-18

Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2005-0427 du 25 mai 2005.

Considérant :

- . l'intérêt pour la commune de déléguer ses compétences, ainsi que le prévoit les statuts communautaires sus visés
- . la situation financière et la fiscalité de la Communauté de Communes, selon les documents transmis par la Communauté de Communes
- . les projets communautaires en cours tels qu'ils ont été présentés et commentés, lors de la réunion d'information organisée à Berchères sur Vesgre le 20 juin 2006, animée par le Bureau communautaire.

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accepte l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais ».

Résultat du vote 10 voix favorable – 1 abstention.

MAISON ROMARY

Monsieur le Maire indique que la signature pour l'achat a été faite et que cette maison appartient à la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour régler la provision sur les frais droits et honoraires à la charge de la Commune évalués à 1 780 €.

Monsieur le Maire propose de contacter Madame QUITARD, architecte pour faire une première évaluation des travaux à réaliser. Accord du Conseil Municipal.

NETTOYAGE DU TERRAIN (MAISON ROMARY)

Monsieur le Maire présente le devis des Ets BIGNON pour le nettoyage avec évacuation en décharge du lierre, bois et souches pour un montant TTC de 3 846.34 €. Accord du Conseil Municipal.

RIDEAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 25 mètres de tissu anti-feu pour confectionner les rideaux pour un montant de 1 875 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis des Ets FABREGUES d'un montant de 1 320 € pour la confection des rideaux.

TRAVAUX ROUTES DEPARTEMENTALES

Comme indiqué précédemment, la remise en état aura lieu prochainement.

Les travaux s'arrêteront au carrefour de la Mairie et la réfection de la route de Mantes aura lieu en 2007. Le bord de la chaussée dangereux au niveau du ru a été signalé et sera aménagé cette année.

Certaines bordures de caniveaux ayant bougé à la suite des travaux du gaz, la remise en place doit être réalisée par la Commune. Pour effectuer ces travaux, Monsieur le Maire présente les devis suivants établis par l'Entreprise BIGNON.

Devis n° 1 : Angle rue de la Mairie – Grande Rue. Remise à niveau du caniveau pour un montant TTC de 538.20 €.

Devis n° 2 : Angle Grande Rue – Rue des Bulots. Remise à niveau du caniveau pour un montant TTC de 514.28 €.

Devis n° 3 : Angle Grande Rue et Place de l'Eglise. Remise à niveau du caniveau et apport de grave calcaire pour un montant TTC de 971.44 €.

Devis n° 5 : Fourniture et pose d'une balise pour un montant TTC de 126.11 €.
Soit un total de 2 150.03 €

Le Conseil Municipal accepte ces devis.

OUVERTURE DES PLIS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE BERCHERES (SIRP).

L'ouverture des plis aura lieu le 18 Juillet à 18 heures et le délégué de Rouvres sera Monsieur CLER.

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COMMUNE POUR 2006.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser les subventions suivantes :

Club du 3 ème Age	160 €
Pêcheurs	160 €
Baby Sport	300 €
Pompiers	80 €
1000 Pattes	300 €
Amis d'Anet	80 €

Mucoviscidose	200 €
Prévention Routière	80 €
Société D'Archéologie Drouais-Thymerais	80 €
Sport Anet	100 €
Gymnastique Volontaire	300 €

TOTAL 1 840 €

MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Madame ROUGERON, médecin du travail et qu'ils ont fait ensemble le point sur les conditions de travail des employés communaux. Il ressort de cet entretien qu'il serait bien d'équiper Monsieur DUMONT d'un téléphone portable.

Accord du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- GENERALI ASSURANCES accepte de prendre à sa charge le remplacement du lampadaire route d'Anet.

- Une demande a été déposée auprès de Générali afin de nommer un expert dans l'affaire BILLETDOUX/Commune de Rouvres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAPLAIN :

- a assisté à la dernière réunion du SITED. La participation financière demandée aux Communes pour la desserte du Lycée Agricole entre Dreux et Anet a été refusée par une majorité de délégués.

Monsieur CLER

- a assisté à la kermesse de l'école, c'était bien. Félicitations aux organisateurs.

- a assisté aussi à la fête de l'école, les deux Communes étaient réunies, cela faisait beaucoup de monde, peut être pas à renouveler.

- signale la vitesse excessive de certains véhicules rue de Mantes, propose d'implanter des ralentisseurs.

- souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour éviter le ruissellement du chemin dans le virage de la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire invite la commission des chemins à se pencher sur ces problèmes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.